



***Point d'information du 5 mai 2020***

Madame, Monsieur,

L'Agence de la biomédecine a constitué un groupe de travail dédié à l'élaboration de nouvelles recommandations lors de la reprise des activités d'AMP.

Ce groupe de travail a réuni des représentants de sociétés savantes d'AMP, des infectiologues, virologues, hygiénistes ainsi que des représentants des ARS et d'associations de patients.

Ces recommandations sont en cours de finalisation et seront adressées cette semaine pour validation à la Direction générale de la Santé qui devrait les relayer auprès des ARS.

Nous ne manquerons pas bien entendu de vous en informer dès validation par la DGS. Elles seront également publiées sur le site de l'Agence de la biomédecine.

Par ailleurs, si ces recommandations sont un préalable à la reprise des activités, **les ARS seront en responsabilité, à partir du 11 mai, pour autoriser ou pas la reprise des activités**, selon les conditions locales et régionales de circulation du virus.

Nos services se tiennent à votre disposition pour vous aider au mieux dans cette période difficile.  
Cordialement,

Direction PEGh et Pôle Sécurité-Qualité  
Agence de la biomédecine

1 avenue du Stade de France  
93212 SAINT DENIS LA PLAINE Cedex  
[www.agence-biomedecine.fr](http://www.agence-biomedecine.fr)